

CONSEIL DE DIRECTION**PROCES-VERBAL****de la séance du 29 janvier 2007****Présents**

Erhard FRIEDBERG (départ à 9h30, procuration à François RACHLINE), Laurent GERMAIN, Emmanuel GOLDSTEIN, François HEILBRONN, Christian LEQUESNE, Bruno MAQUART (départ à 9h30, procuration à Laurent GERMAIN), François RACHLINE, Maxime SAADA.

Gwénolé BUCK, Rémi BENSOUSSAN, Marthe POMMIE, Mara DOBRESCU, Frédéric BRIGAUD, Yassir HAMMOUD (départ à 10h15), Vincent UHER.

Ahmed BEKKOUCHE, Margarete STURM-FOUCAULT, Myriam DUBOIS-MONKACHI.

Jean-Paul FITOUSSI, Michel PEBEREAU, René REMOND, Jean-François SIRINELLI (départ à 10h), Annie THOMAS (départ à 10h).

Absents ou excusés

Aude VIDAL (procuration à Gwénolé BUCK).

Jean-Emmanuel COMBES (procuration à Michel PEBEREAU), Marie-Louise ANTONI (procuration à Michel PEBEREAU), Marie-Pierre de la GONTRIE, Paul PENY.

Assistaient à la réunion

Richard DESCOINGS
Laurent BIGORGNE
Nadia MARIK

Gaëlle COUTANT
Estelle FRISQUET
Sylvie CESARINE
Isabelle HOMONT
Nelly ANTOINE

directeur,
directeur des études et de la scolarité,
directrice adjointe, directrice de la stratégie
et du développement,
chargée de mission à la DES,
directrice de la communication,
responsable du contrôle de gestion à la DES,
assistante de Laurent BIGORGNE,
représentante du recteur.

- | | | |
|------|--|-------|
| I. | Election du président et des vice-présidents enseignant et étudiant. | p. 2 |
| II. | Constitution de la commission de l'article 4 du règlement de l'admission dans le diplôme de l'IEP de Paris (au titre de la formation continue diplômante). | p. 4 |
| III. | Programme de travail et constitution des groupes de travail. | p. 4 |
| IV. | Décision sur la suppression de la voie d'accès à bac+1 en 1 ^{er} cycle. | p. 7 |
| V. | Accords internationaux. | p. 11 |
| VI. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 11 décembre 2006. | p. 13 |
| VII. | Echange d'informations sur des questions diverses. | p. 13 |

CONSEIL DE DIRECTION

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU 29 JANVIER 2007

La séance est ouverte à 8 h 30 sous la présidence de René Rémond, en attendant l'élection du président du Conseil de Direction. Le Conseil ayant été partiellement renouvelé à la suite des élections enseignantes et étudiantes, il propose de commencer par un tour de table

I. ELECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS ENSEIGNANT ET ETUDIANT

a) Election du président du Conseil de Direction

René REMOND rappelle l'importance de la fonction de président. C'est de lui que dépendent en grande partie le bon fonctionnement et la qualité des délibérations. Il lui appartient de permettre à chacun d'exercer sa liberté d'expression dans le respect d'autrui et de faire que les délibérations aboutissent à des conclusions et des décisions. Depuis plusieurs années, le Conseil a été présidé par Michel Pébereau. C'est la raison pour laquelle il propose sa candidature à la réélection pour assurer la continuité des délibérations et la qualité des travaux du Conseil.

Michel PEBEREAU accepte de représenter sa candidature et remercie René Rémond pour sa présentation.

René REMOND demande s'il y a d'autres candidats. En l'absence d'autres candidatures, il propose de passer au vote.

Michel PEBEREAU est réélu à l'unanimité président du Conseil de Direction.

René REMOND le félicite et lui passe la présidence du reste de la séance.

Michel PEBEREAU remercie le Conseil pour sa confiance. Il ajoute qu'il s'efforcera d'être à la hauteur des qualités que René Rémond a indiquées.

b) Election du vice-président enseignant

Michel PEBEREAU propose la candidature de François Rachline, qui était déjà vice-président enseignant lors du précédent Conseil.

François RACHLINE le remercie et accepte de présenter sa candidature.

Michel PEBEREAU constate qu'il n'y a pas d'autres candidats et propose de passer au vote.

François RACHLINE est réélu vice-président enseignant du Conseil de Direction par 24 voix pour et 2 abstentions.

Michel PEBEREAU demande à Richard Descoings de rappeler le résultat des élections avant de passer à l'élection du vice-président étudiant.

Richard DESCOINGS indique que les élections de janvier ont vu une augmentation du taux de participation. La direction et l'ensemble des représentants des élèves étaient préoccupés d'une baisse tendancielle ou au moins d'une stabilisation de la participation des étudiants aux élections. Cette participation est passée à 28% dans un corps étudiant qui lui-même a augmenté, ce qui est une bonne nouvelle. Il espère que cette tendance à l'augmentation de la participation se poursuivra. Il souligne que la participation à Sciences Po est plus de deux fois supérieure à la moyenne des universités françaises et souhaite que les étudiants participent le plus possible à ces élections. C'est la raison pour laquelle Sciences Po tient ces élections chaque année et non tous les deux ans et c'est la raison pour

laquelle les professions de foi de toutes les listes candidates sont envoyées au domicile de chaque élève. Cette année, l'UNEF a obtenu 4 sièges au Conseil de Direction, Interzaide-Fac Verte 1 siège, Nouvelle Donne 1 siège, la Confédération étudiante 1 siège et l'UNI 1 siège. SUD, qui a également présenté une liste aux élections, n'a pas obtenu de siège.

c) Election du vice-président étudiant

Michel PEBEREAU demande qui sont les candidats.

Gwenolé BUCK indique qu'il se présente pour deux raisons : son expérience du travail au sein des Conseils et la légitimité de l'UNEF. Son élection à la vice-présidence étudiante combinerait le renouvellement, puisqu'il est nouvellement élu au sein du Conseil de Direction, et la continuité, puisque l'UNEF est le syndicat étudiant majoritaire à Sciences Po depuis 1975, ce qui lui permet d'avoir une bonne vision d'ensemble des réformes menées à Sciences Po. Il a lui-même été élu au sein des instances de Sciences Po depuis des années et participe aux groupes de travail depuis trois ans. Il a été président étudiant de la Commission paritaire pendant un an, ce qui fait notamment qu'il a siégé en Commission de validation de la 3^{ème} année et dans un certain nombre de commissions auxquelles le poste de vice-président étudiant du Conseil de Direction donne également accès. Sa candidature se fonde en outre sur la légitimité de l'UNEF, qui est largement majoritaire, puisqu'elle représente la moitié des élus au Conseil de Direction et plus de la moitié des élus dans les différents Conseils accumulés. L'UNEF constitue depuis des années une voix critique au bon sens du terme dans les Conseils. C'est par l'opposition constructive et raisonnée de points de vue qui peuvent être divers qu'on peut dégager au mieux l'intérêt de Sciences Po et de ses étudiants. Il présente donc sa candidature parce qu'il pense qu'il est dans l'intérêt d'un dialogue démocratique d'avoir un vice-président étudiant légitime, investi à la fois par le Conseil et par le vote des étudiants.

Frédéric BRIGAUD présente sa candidature au nom de Nouvelle Donne. C'est certes un nouveau syndicat, mais il ne pense pas que ce soit une tare que d'être un syndicat sans représentation nationale et présent uniquement à Sciences Po. Il se présente parce que le vice-président étant censé, le cas échéant, remplacer le président du Conseil de Direction si celui-ci est empêché, il pense qu'il faut le faire dans une optique d'entente et non une optique partisane. Le vice-président étudiant n'est pas là pour défendre tel ou tel syndicat ou pour lutter contre un autre. Nouvelle Donne travaille depuis le premier trimestre 2006 et s'est constitué à l'occasion du projet de loi sur l'égalité des chances. Nouvelle Donne s'est opposé au blocage des enseignements et de l'établissement. Le but du syndicat n'était pas de prendre position pour ou contre le volet CPE du projet de loi mais uniquement d'assurer le bon déroulement des cours. Un établissement est constitué d'étudiants, d'enseignants et de l'administration, et ce triptyque doit fonctionner au mieux dans l'intérêt de tous. Le Conseil de Direction se réunit dans la salle François-Goguel et il pense que quand, prisonnier du Reich, François-Goguel imaginait ses réflexions sur la France institutionnelle, il n'était pas là pour prendre parti ou émettre d'autres opinions. Il ajoute qu'il a eu la chance d'avoir sa fille comme professeur d'histoire-géo et comme pour tous les autres professeurs qu'il a eus, il a apprécié le fait qu'ils ne sont pas là pour polémiquer, mais pour apporter des savoirs aux étudiants, qui peuvent ensuite se faire leur propre opinion. C'est dans cette optique que Nouvelle Donne s'est présenté aux élections étudiantes et a obtenu des sièges au Conseil. C'est aussi dans cette optique qu'il présente sa candidature au poste de vice-président étudiant.

Mara DOBRESCU présente également sa candidature. Elle estime que le poste de vice-président étudiant du Conseil n'est pas une fonction représentative des étudiants. Son rôle est d'assurer le bon déroulement des débats et non de faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre ou d'essayer d'influencer les délibérations du Conseil. Ce n'est pas davantage un titre d'honneur ou une palme accordée à un syndicat, mais l'occasion pour les étudiants de s'investir plus en travaillant dans les commissions, notamment la commission de suivi social et la commission de validation et d'attribution de la 3^{ème} année. Elle ajoute que des élus d'Interzaide-Fac Verte ont assuré la vice-présidence étudiante en 2005 et 2006 et que leur assiduité et leur travail au sein des commissions ont été exemplaires. Elle s'engage à ce que cela continue si elle est élue.

Yassir HAMMOUD indique qu'au nom de la Confédération étudiante et compte tenu des liens que celle-ci a noués avec Interzaide-Fac Verte, il soutient la candidature de Mara Dobrescu.

Michel PEBEREAU propose de passer au vote.

Gwenolé BUCK est élu vice-président étudiant du Conseil avec 14 voix. Mara Dobrescu obtient 9 voix et Frédéric Brigaud en obtient 3.

II. CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT DE L'ADMISSION DANS LE DIPLOME DE L'IEP DE PARIS (AU TITRE DE LA FORMATION CONTINUE DIPLOMANTE)

a) Exposé :

Laurent BIGORGNE indique qu'il s'agit de la commission qui a à connaître de la recevabilité d'un certain nombre de dossiers aux épreuves d'admission en Master, notamment s'agissant de candidats au titre de la formation continue diplômante. Les candidats peuvent se présenter à l'entrée en Master soit après trois années d'expérience professionnelle et sans titre universitaire, soit avec un titre universitaire de niveau bac+3. On a souvent des dossiers de candidats qui ont presque ces trois années d'expérience professionnelle, ou qui ont un certain nombre de qualifications académiques, mais pas forcément celles qui sont requises. Une commission émanant par le Conseil décide de la recevabilité ou non de ces dossiers. Traditionnellement, cette commission est composée du président du Conseil de Direction ou de son représentant, de deux enseignants et d'un étudiant du Conseil de Direction qui est normalement le vice-président étudiant. Le Conseil doit donc désigner les deux élus enseignants qui siègeront au sein de cette commission, qui se réunit une ou deux fois dans l'année.

Michel PEBEREAU indique qu'en 2006, il siégeait dans cette commission, que les deux enseignants étaient Emmanuel Goldstein et François Rachline, et que le vice-président étudiant était Stanislav Kubacek. Il souhaite lui-même continuer à y siéger cette année et ne désignera donc pas de représentant. Il demande si François Rachline et Emmanuel Goldstein sont prêts à continuer.

François RACHLINE répond qu'ils souhaitent tous les deux continuer à siéger au sein de la Commission de l'article 4.

Michel PEBEREAU ajoute qu'en tant que vice-président étudiant, Gwenolé Buck sera le membre étudiant de la commission si le Conseil de Direction en est d'accord.

III. PROGRAMME DE TRAVAIL ET CONSTITUTION DES GROUPES DE TRAVAIL

a) Exposé :

Laurent BIGORGNE rappelle que le Conseil se réunit chaque mois de l'année universitaire et qu'il est important de préparer ses séances grâce à la réflexion nourrie des différents membres du Conseil et de la Commission paritaire, qui a notamment à connaître des questions touchant aux libertés politiques et syndicales et des questions pédagogiques. Des groupes de travail permettent de mener cette réflexion. Traditionnellement, il y en a cinq : un groupe de travail dédié aux questions d'admission ; un groupe de travail sur l'évolution des 1^{ers} cycles, notamment le suivi des cycles en région et leur articulation avec le 1^{er} cycle de Paris ; un groupe de travail sur l'évolution des scolarités du 1^{er} cycle au master ; un groupe de travail consacré aux conditions de vie sur les campus de Sciences Po ; un groupe de travail qui discute en amont des questions d'aide sociale et d'aide financière à Sciences Po, puisque chaque année le Conseil de Direction se voit présenter un bilan de l'aide sociale. Les membres du Conseil et de la Commission paritaire qui le souhaitent pourront s'inscrire dans les groupes de travail qui les intéressent. Ces groupes sont convoqués au moins une semaine à l'avance avec un ordre du jour clair et leurs réflexions permettent de préparer les séances du Conseil de Direction. En outre, à n'importe quel moment de l'année, les membres des Conseils peuvent demander la création d'un groupe de travail sur un sujet qui leur tient à cœur et dont ils souhaitent qu'il soit traité en Conseil. Les membres des Conseils recevront prochainement une invitation à la première réunion du ou des groupes de travail auxquels ils se seront inscrits, pour faire le bilan des avancées réalisées l'an passé et établir le programme de travail pour l'année à venir. Il ajoute que le bilan de l'année universitaire 2005-2006 présentera de façon exhaustive tout le travail du Conseil de Direction et de la Direction de Sciences Po pour les études et la scolarité au cours de l'année écoulée.

b) Questions et observations :

Rémi BENSOUSSAN souhaite proposer la création d'un groupe de travail. Il serait intéressant que les étudiants soient associés aux questions budgétaires de la FNSP et de l'IEP. Depuis quelques années, on parle d'une commission des finances qui serait issue du Conseil de Direction. Il demande s'il serait possible de créer un groupe de travail ou une commission des finances du Conseil de Direction pour présenter le budget et avoir des discussions sur ce point avant son adoption par le Conseil d'Administration. Par ailleurs, il propose également la création d'un groupe de travail sur le campus éco-responsable, pour réfléchir sur le développement par Sciences Po de campus éco-responsables avec tout ce que cela comporte au niveau de la sensibilisation des étudiants, mais aussi des éventuels travaux à réaliser. Il souhaite également la création d'un groupe de suivi de la certification à bac+3 pour réfléchir à la manière de mettre en place des équivalences et des passerelles avec l'enseignement supérieur public. Enfin, ce qui pourrait éventuellement se faire dans le cadre du groupe de travail sur la scolarité, il faudrait travailler sur l'organisation de la scolarité en master, notamment en ce qui concerne le tronc commun et l'organisation en écoles.

Frédéric BRIGAUD s'associe à la demande d'un groupe de travail sur les masters et sur le tronc commun. Nouvelle Donne a été reçu par Richard Descoings pour discuter des différentes maquettes possibles. Avec l'évolution vers des écoles, Nouvelle Donne tient à s'assurer que les tronc communs soient bien suivis par tous. Lorsque l'estampille « Sciences Po » est appliquée sur un diplôme qui sera vu par des recruteurs, il est important que tous les diplômés aient les acquis de base du tronc commun. Il souhaite par ailleurs que l'on mette en place un groupe de travail sur le financement de la 3^{ème} année à l'étranger. Dans certains pays comme les Etats-Unis, malgré les aides financières versées par Sciences Po, le séjour reste coûteux pour les étudiants. Un certain nombre d'entre eux évitent donc les séjours aux Etats-Unis pour des raisons financières, ce qui est regrettable. Il faudrait peut-être réfléchir à une revalorisation des bourses allouées en 3^{ème} année pour que le choix puisse se faire uniquement en fonction de la qualité et de la motivation des étudiants.

Mara DOBRESCU souhaite insister sur l'importance du groupe de travail sur le campus éco-responsable. Elle pense qu'il devrait être systématiquement reconduit pour chaque année universitaire. Par ailleurs, elle souhaite que le groupe de travail sur l'évolution des scolarités consacre du temps au thème des projets collectifs.

Yassir HAMMOUD demande que le groupe de travail sur les conditions de vie élargisse les sujets qu'il aborde et traite de la répartition de la charge de travail. Cette question était une des préoccupations de la réforme du tronc commun et c'est une des inquiétudes des étudiants.

Michel PEBEREAU rappelle que ces groupes de travail sont très importants pour le Conseil. Une fois qu'on met en place un groupe de travail, il est important qu'il soit bien suivi par les personnes qui s'y sont inscrites. Cela représente également un gros travail pour la direction. C'est pourquoi il demande au directeur s'il considère que ces différents groupes de travail peuvent être constitués. En ce qui concerne le groupe de travail sur les questions budgétaires, il va de soi que le Conseil de Direction ne peut faire un tel groupe de travail que pour ce qui concerne le budget de l'IEP et non celui de la FNSP, qui ne relève pas de sa compétence.

Richard DESCOINGS indique que la Commission des finances du Conseil de Direction de l'IEP se réunira prochainement, sans doute deux fois : une première fois dans la foulée de ce Conseil et une seconde fois une quinzaine de jours avant la séance du Conseil d'Administration de la FNSP qui statuera sur les droits de scolarité et qui se tiendra en mars. Il est d'accord pour mettre en place un groupe de travail sur le campus éco-responsable. Dès cette semaine, la direction vérifiera d'ailleurs que la réglementation nationale est respectée, puisqu'elle appliquera au pied de la lettre la nouvelle interdiction de fumer dans les lieux publics. Tout Sciences Po deviendra non fumeur à l'exception de la cour du 56 rue des Saints-Pères et du jardin qui relie le bâtiment de la rue des Saints-Pères et le 27 rue Saint-Guillaume. Il insiste sur le fait que c'est à titre expérimental que le jardin accueillera des fumeurs. En effet, les années précédentes, on constatait que l'herbe était couverte de mégots. On mettra des cendriers à disposition des fumeurs, mais si on constate qu'ils continuent à traiter le jardin comme une poubelle, on y étendra l'interdiction de fumer. En ce qui concerne les trottoirs, la Ville de Paris a saisi l'opportunité de la mise en œuvre de cette nouvelle réglementation pour rappeler qu'il est interdit de salir les voies publiques. Le fait d'écraser un mégot sur la voie publique est passible d'une amende qui vise non seulement la personne qui écrase le mégot, mais aussi, dans l'espace situé face

aux immeubles, l'entité juridique responsable de ces immeubles qui laisse écraser des mégots sur le trottoir devant l'entrée. Il est également d'accord pour la création d'un groupe sur la certification à bac+3. Pour ne pas multiplier les groupes de travail, il propose qu'on puisse lier dans un seul groupe tout ce qui concerne les masters, le tronc commun, les écoles, le projet collectif et la charge de travail. En ce qui concerne le financement de l'année à l'étranger, il ne s'oppose pas à la mise en place d'un groupe de travail. Il rappelle cependant que Sciences Po a un système où les boursiers du CROUS voient déjà augmenter le montant de leur bourse de 50%. Ils conservent cette bourse quand ils vont à l'étranger. Sciences Po a en outre créé il y a 10 ans un fonds de mobilité internationale qui, sur demande des étudiants qui partent à l'étranger, compare le coût de la vie d'une année à Paris et le coût de la vie dans le lieu où ils vont passer leur année et compense la différence. On peut certes se réunir pour améliorer les choses, mais Sciences Po fait déjà énormément en matière d'aide à la mobilité internationale. Les étudiants européens sont traités comme les étudiants français au titre des aides financières. Sciences Po est la seule institution européenne à faire cela et à se substituer à la fois aux autorités françaises, notamment au CROUS, et aux autorités de chaque pays membre de l'Union européenne qui suppriment les bourses versées à leurs étudiants quand ils viennent poursuivre leurs études en France. Non seulement la prise en charge complète des étudiants au-delà du financement des études risque de peser très lourd sur le budget, mais arrive un moment où la comparaison avec ce qui se passe dans les universités françaises, dans les établissements sélectifs français et dans les universités européennes rend les choses difficiles. Ce n'est pas une objection à la réunion d'un groupe de travail, mais il tenait à rappeler l'importance de ce que fait déjà Sciences Po dans ce domaine.

Gwenolé BUCK pense qu'il serait intéressant que les élus étudiants assistent à l'attribution des bourses du fonds de mobilité internationale, qui dépend de la DAIE. Comme on ne sait pas bien comment elles sont attribuées, on a parfois du mal à se rendre compte de ce qu'elles représentent. Par ailleurs, même si cela dépasse les compétences du Conseil de Direction, il demande s'il existe une commission des finances du Conseil d'Administration. Si c'est le cas, il demande si les élus étudiants qui siègent au Conseil d'Administration pour le vote du budget peuvent participer à cette commission.

Frédéric BRIGAUD est d'accord avec Richard Descoings sur le fait qu'il est plus rationnel de regrouper plusieurs thèmes dans le groupe de travail sur les scolarités, notamment la certification à bac+3 et le tronc commun. Il propose que sous l'intitulé du groupe de travail, on mette entre parenthèses les différents thèmes qui y sont traités, afin qu'il n'y ait aucun oubli. En ce qui concerne le financement de l'année à l'étranger, il se félicite que Sciences Po en fasse autant et soit pionnier pour tout ce qui concerne les aides aux étudiants en général. L'ajout de 50% à la bourse du CROUS est une avancée considérable très appréciée des étudiants, tout comme le fonds de mobilité internationale. Mais le fait reste qu'alors que beaucoup d'étudiants souhaitent aller aux Etats-Unis, certains sont limités par le coût de la vie dans ce pays. Il serait intéressant de réfléchir au financement de l'année à l'étranger, d'une part pour réfléchir sur ce qui a déjà été fait et qui fonctionne bien, et d'autre part pour réfléchir aux marges de manœuvre possibles, en tenant compte des contraintes évoquées par le directeur.

Richard DESCOINGS répond à Gwenolé Buck qu'il y a une commission des finances de la FNSP, mais qu'elle concerne uniquement le budget de la FNSP, tout comme la commission des finances de l'IEP regarde uniquement le budget de l'IEP. Lorsqu'on étudiera le budget de la FNSP et de l'IEP en Conseil d'Administration, auquel Gwenolé Buck pourra participer avec l'autorisation de René Rémond, il pourra vérifier que le directeur met un point d'honneur à présenter l'ensemble en dissociant clairement les deux. En ce qui concerne la mise en œuvre du fonds de mobilité internationale, il indique qu'il en parlera à Francis Verillaud.

IV. DECISION SUR LA SUPPRESSION DE LA VOIE D'ACCES A BAC+1 EN 1^{ER} CYCLE

a) Exposé :

Richard Descoings rappelle que lors de la dernière séance, le Conseil de Direction a débattu de l'opportunité du maintien de cette voie d'accès, après sept ans d'application de la réforme des scolarités. Cette voie d'accès permettait l'entrée en 2^{ème} année du 1^{er} cycle de Sciences Po à des candidats ayant accompli une année d'études après le baccalauréat, dans la plupart des cas après une hypokhâgne. En 1999-2000, quand la réforme avait été adoptée, la question s'était posée et certains

avaient proposé que Sciences Po passe à un recrutement exclusif en 1^{er} cycle dans la foulée du baccalauréat. Compte tenu de la tradition, compte tenu de ce que la transformation de l'ancienne AP en un 1^{er} cycle de 3 années était une nouveauté considérable, tout comme l'introduction d'une 3^{ème} année obligatoire à l'étranger, il avait été décidé de maintenir le double recrutement dans la foulée du bac et une année après le bac. Mais bien que cette mesure n'ait pas été annoncée comme transitoire, elle avait un peu été ressentie comme telle, puisqu'elle plaçait les élèves entre deux situations. Pour ceux qui ont suivi une année de prépa avant d'être admis en 2^{ème} année à Sciences Po, cela signifie qu'ils n'ont pas suivi le cycle qui est intellectuellement conçu pour durer jusqu'à la fin de la khâgne, par exemple, et qu'ils se retrouvent à Sciences Po avec des élèves qui ont suivi la 1^{ère} année du 1^{er} cycle et qui auront suivi le 1^{er} cycle dans son ensemble. En outre, on vient d'adopter le principe de la certification à bac+3, qui n'est pas un diplôme, mais l'attestation de trois années d'études supérieures accomplies après le bac, correspondant à 180 crédits ECTS. Il serait difficile de certifier une seule année d'études effectivement passée à Sciences Po pour les étudiants entrés directement en 2^{ème} année, puisque la 3^{ème} année se passe déjà à l'étranger. Le Conseil en avait adopté le principe et avait souhaité quelque temps pour y réfléchir et pour voir quelle serait la réaction du ministère de l'Education nationale. A l'échelon des ministres, il n'y a eu aucune réaction, pas plus que du côté des associations de professeurs des classes préparatoires aux grandes écoles, qui se manifestent chaque fois qu'une mesure les inquiète. En revanche, le directeur général de l'Enseignement supérieur a vivement encouragé Sciences Po dans cette voie tout en rappelant que le Conseil de Direction est souverain dans sa décision.

En ce qui concerne une modification possible des épreuves d'entrée en 1^{ère} année, un certain nombre de réflexions ont été menées. L'une d'elles est de conserver pour tous les candidats une épreuve d'histoire, en considérant que comme l'épreuve de culture générale, c'est un peu une marque de fabrique de Sciences Po. En revanche, on pourrait distinguer le niveau des épreuves en fonction de la filière du baccalauréat, puisque les bacheliers S reçoivent par exemple une formation en histoire moins dense que les bacheliers littéraires. L'autre idée est de permettre aux bacheliers S de faire valoir leurs compétences par une épreuve à options dans le domaine scientifique. Si cette mesure était adoptée, Sciences Po demanderait à l'Inspection générale de l'Education nationale de l'aider à concevoir une épreuve de ce type.

La décision qui est sollicitée aujourd'hui concerne la suppression du recrutement à bac+1 à partir de 2008. Au cours du printemps, Laurent Bigorgne présentera les mesures d'application concrètes pour les épreuves d'entrée en 1^{ère} année si elles sont revues, ces mesures faisant l'objet de réunions du groupe de travail concerné. Il s'agit de fixer les épreuves avant la fin de l'année universitaire, afin que ceux qui se présenteront en 2008 soient informés une année à l'avance. Il y aura enfin une codification de l'ensemble des règles d'admission dans un document unique qui soit le plus lisible possible.

b) Questions et observations :

Jean-Paul FITOUSSI demande quels sont les effectifs concernés par l'admission directe en 2^{ème} année.

Richard Descoings répond que 100 à 150 élèves sont admis par cette voie chaque année. 300 élèves sont reçus directement aux épreuves d'entrée en 1^{ère} année, auxquels il faut ajouter les élèves admis au titre de la mention très bien et ceux admis par la voie des conventions d'éducation prioritaire. Il n'y aura pas de bouleversement quantitatif.

François HEILBRONN demande si cela signifie qu'en 2007, pour l'examen d'entrée juste après le bac, on recevra 100 à 150 élèves de plus en 1^{ère} année pour équilibrer les effectifs en 2008.

Frédéric BRIGAUD trouve dommage que la diversité du recrutement, qui est la marque de Sciences Po, soit atténuée par la suppression du recrutement à bac+1. Mais il est vrai que la certification à bac+3 était une grande attente des étudiants et que cette certification est difficilement justifiable pour des étudiants n'ayant passé qu'une année du 1^{er} cycle à Sciences Po. Nouvelle Donne propose donc que les étudiants ayant accompli une année d'études après le bac en dehors de Sciences Po aient la possibilité de se présenter au concours d'entrée en 1^{ère} année. Il pourrait certes y avoir un biais favorisant ces candidats, qui auraient bénéficié d'une formation supplémentaire par rapport aux bacheliers de l'année, mais on pourrait réfléchir à l'établissement de proportions entre le nombre d'admis bacheliers de l'année et les admis ayant le niveau bac+1. Il pense aussi qu'il faudrait

réfléchir à l'introduction d'un oral d'admission en 1^{ère} année. Si on rétrécit le corps des candidats, une épreuve orale permettrait d'apprécier leur détermination et leurs envies et d'éviter de désavantager certains candidats qui n'ont pas toujours le bagage culturel qui compte pour les épreuves écrites. Nouvelle Donne est en faveur du maintien de l'épreuve d'histoire et insiste sur son importance. En revanche, elle s'impose à la ventilation de coefficients, et surtout à l'idée d'épreuves différentes selon les séries du bac. Sciences Po est quelque chose d'unique, avec un label généraliste, et il serait dommage de différencier les épreuves de la sorte, d'autant plus que la population étudiante du 1^{er} cycle est globalement répartie de façon égale entre les bacheliers des trois filières généralistes. Il n'y a donc pas de biais particulier contre l'une ou l'autre filière du baccalauréat. En outre, Nouvelle Donne, qui s'oppose à l'avancement du concours en juin, estime que l'été est là pour faire des lectures et approfondir sa formation si nécessaire. Il ajoute qu'il de nombreux camarades issus de la section S et qu'ils n'ont pas eu l'impression d'avoir été désavantagés au concours.

Mara DOBRESCU demande s'il est prévu de préserver un accès pour les bacheliers ayant fait une année de césure après le bac, en leur permettant de passer le concours d'entrée en 1^{ère} année.

Vincent UHER demande si la voie d'entrée à bac+1 sera supprimé dès le prochain concours.

Richard DESCOINGS répond que cette réforme entrerait en vigueur en 2008 et ne concernerait donc pas les épreuves d'entrée passées en 2007.

Vincent UHER indique que l'UNI regrette la suppression de cette voie d'accès, qui est très sélective et qui permet à des étudiants très méritants d'entrer à Sciences Po. L'introduction de la certification à bac+3 n'est pas un argument suffisant pour supprimer cette voie d'accès. Quand on regarde la scolarité actuelle, on voit qu'il y a une grande liberté pédagogique, et que certains programmes, comme le programme américain et le programme Asie, se situent presque en dehors du cursus normal du 1^{er} cycle. Soit on se dirige vers une normalisation du 1^{er} cycle dans la perspective éventuelle d'une licence, auquel cas il faut uniformiser le cursus, soit on accepte la diversité des formations, auquel cas il n'y a pas de raison de ne pas maintenir l'admission à bac+1. Si on souhaite assurer une plus grande cohérence du 1^{er} cycle, il attend les propositions sur la réorganisation de la scolarité pour atteindre cet objectif. Dans ce cas, l'UNI serait pour le maintien d'une possibilité d'entrée à Sciences Po après une année d'études supérieures, mais pour le concours d'entrée en 1^{ère} année, avec d'éventuels quotas pour que les bacheliers de l'année ne soient pas désavantagés par rapport aux candidats à bac+1. En ce qui concerne l'examen d'entrée en 1^{ère} année, il se réjouit que l'épreuve d'histoire soit maintenue. En revanche, il lui semble inacceptable qu'on applique des barèmes différents selon la filière du baccalauréat, ce qui contrevient à l'égalité d'accès à Sciences Po.

Gwenolé BUCK indique que l'UNEF estime que l'objectif principal, dans toutes les réformes concernant l'admission à Sciences Po, est l'exigence de démocratisation. Il faut limiter le plus possible les biais sociaux qui faussent les examens d'entrée et qui favorisent, non les meilleurs étudiants, mais ceux qui ont bénéficié des meilleures conditions au cours de leur scolarité. Sa position sur la suppression de l'examen d'entrée à bac+1 se fonde largement sur les travaux de Vincent Tiberj, qui a montré qu'au concours post baccalauréat, la ligne séparant les admis de ceux qui avaient raté de justesse l'admission se jouait à très peu de points et passait entre les étudiants venant d'un milieu favorisé et ceux qui venaient d'un milieu défavorisé. Le principal intérêt de la suppression de l'admission en 2^{ème} année serait de prendre les 100 à 150 places « libérées » par la fin de cette voie d'accès et de les reporter au concours d'entrée post-baccalauréat. Il demande si c'est ce qui est prévu. Par ailleurs, l'UNEF pense qu'il n'est pas souhaitable que des étudiants de niveau bac+1 puissent se présenter au concours d'entrée en 1^{ère} année. Il ajoute que l'un des problèmes de l'admission à bac+1 est qu'elle est très discriminante, puisqu'elle concerne le plus souvent des candidats qui ont fait des prépas publiques ayant parfois organisé des préparations spécifiques à Sciences Po, ou des prépas privées qui sont très chères. Ces préparations vendent du rêve à beaucoup de gens qui ne seront jamais admis à Sciences Po. Les candidats venant de prépas ne sont admis plus facilement que parce que le système universitaire français est conçu comme une progression où la première année est la plus faible, alors qu'en prépa, la formation est de niveau élevé dès la première année. A bac+1, les étudiants de prépa ont un niveau plus élevé que la plupart des étudiants de l'université et sont donc avantagés pour le concours. Cela a un impact fort sur la structure sociale des admis, la structure sociale des prépas étant beaucoup plus privilégiée que celle de l'université. C'est pourquoi l'UNEF soutient la

suppression de cette voie d'admission, à condition que les places soient reversées au concours dans la foulée du bac.

Emmanuel GOLDSTEIN se félicite de cette mesure, qui fait partie d'un tout. A partir du moment où on a introduit une certification à bac+3, il est difficile de concevoir qu'on puisse obtenir cette certification en n'ayant passé qu'un an à Sciences Po. En ce qui concerne la méthode, il estime que la manière dont cette décision est prise est exemplaire, avec un débat d'orientation lors du précédent Conseil et une décision qui sera votée aujourd'hui pour une entrée en vigueur en 2008, ce qui permettra aux candidats de prendre leurs dispositions. En outre, le fait qu'on codifie l'ensemble de ces décisions dans un seul document lors des prochaines séances ajoutera à la transparence des procédures d'admission. Enfin, il fait remarquer que le projet de résolution indique que cette mesure s'appliquera à partir de 2007-2008. Il faudrait indiquer 2008-2009, afin qu'ils soit clair que cela ne concernera pas toutes les épreuves d'admission qui seront passées jusqu'à la fin de l'année en cours.

Laurent BIGORGNE répond que cela signifie qu'il n'y aura pas de recrutement en 2^{ème} année au cours de l'année universitaire 2007-2008 pour la rentrée d'octobre 2008.

Michel PEBEREAU pense que la rédaction de la résolution est ambiguë.

Rémi BENSOUSSAN souhaite faire une remarque sur la globalité de cette décision par rapport à la certification à bac+3, mais surtout par rapport à la réforme de l'examen d'entrée en 1^{ère} année. Dans l'intervention de Richard Descoings, il a été étonné de ne pas entendre parler des questions que l'UNEF juge fondamentale pour la démocratisation de l'accès à Sciences Po en 1^{ère} année, notamment l'avancement de la date de ce concours. Les membres du Conseil en avaient beaucoup parlé lors du débat d'orientation et une majorité s'était dégagée en faveur de l'avancement du concours au plus près des épreuves du bac pour éviter l'effet discriminant des préparations d'été. En outre, le Conseil avait discuté de l'introduction d'un oral d'admission, puisqu'on avait constaté que la mise en place de cette épreuve pour l'admission en 2^{ème} année avait eu des effets positifs en termes de diversification sociale du recrutement et permettait une sélection plus juste. Il pense qu'il faudrait rappeler ces points importants. Par ailleurs, en ce qui concerne la distinction par filières du bac, il demande si le but de Sciences Po est de sélectionner les meilleurs dans chaque filière, avec un cadrage très précis, ou si le but est aussi de juger de la motivation des étudiants et de leur projet professionnel. Ce n'est peut-être pas en adéquation avec l'idée de faire des épreuves spécifiques pour chaque filière. En ce qui concerne l'épreuve d'histoire, il s'étonne des propos du directeur. Il rappelle que l'on discute depuis un certain temps sur la question de la dissertation d'histoire et sur la façon de rendre l'épreuve d'histoire plus juste ; en effet, c'est au cours du 1^{er} cycle que l'on apprend véritablement à faire une dissertation efficace. On peut s'interroger sur l'intérêt de proposer aux candidats post baccalauréat un type d'épreuve dont ils n'apprendront la méthodologie que plus tard. En ce qui concerne les étudiants qui prendraient une année de césure, il pense que leur admission en 1^{ère} année est acceptable à condition qu'ils passent le concours juste après le bac et reportent ensuite leur entrée à Sciences Po. Sinon, on risquerait d'avoir des candidats qui auraient suivi une année de prépa sans l'avouer.

Frédéric BRIGAUD pense qu'il y a un consensus sur l'introduction d'un oral d'admission, mais il estime qu'il faudrait également l'appliquer à l'admission sur mention très bien. Il serait intéressant que ces candidats s'expriment devant un jury parce que d'excellentes notes au bac ne constituent pas forcément une motivation suffisante pour entrer à Sciences Po. Des personnes ayant eu de moins bonnes notes, notamment à cause de matières qui ne sont pas enseignées à Sciences Po, par exemple les matières scientifiques, peuvent être de meilleurs candidats. Par ailleurs, il pense que l'introduction d'une épreuve scientifique pour les bacheliers ne serait pas une bonne idée. Les autres grandes écoles ne créent pas des épreuves spécifiques pour que les littéraires ou les économistes puissent intégrer leurs rangs. Sciences Po est à peu près la seule grande école qui n'aie pas d'épreuve d'admission scientifique, et ce à juste titre. Mais il croit savoir que cela change en master, puisque sous la houlette du professeur Didier Schlachter, des diplômés d'écoles d'ingénieurs peuvent passer une épreuve à option de mathématiques pour entrer à Sciences Po. Il ne souhaite pas que cette pratique soit étendue.

Gwenolé BUCK pense que pour continuer à démocratiser le concours, il serait intéressant de réfléchir à une réduction du nombre d'épreuves afin que le concours puisse se dérouler sur une seule journée, ce qui réduirait les coûts d'hébergement pour les étudiants provinciaux. Toujours dans cet optique, on pourrait également envisager l'organisation de sessions en province. Il faudrait en outre réfléchir à une réduction du prix de l'inscription au concours, qui est de 130 euros, ce que tout le monde ne peut pas

se permettre. Cette inscription est certes gratuite pour les boursiers, mais il lui semble que c'est uniquement pour les boursiers qui sont admis. Il pense qu'il faudrait intégrer tous ces éléments dans une réflexion globale sur le concours.

Michel PEBEREAU souligne que plus un examen est large, plus il permet de discerner les qualités des candidats. La brièveté des épreuves risquerait d'être contradiction avec l'idée de démocratisation.

Richard DESCOINGS pense que pour clarifier la résolution, il faut indiquer que l'admission à bac+1 est supprimée à partir de 2008. Il remercie François Heilbronn d'avoir clairement posé la question des effectifs et indique que les effectifs qui étaient recrutés à bac+1 seront reportés sur les recrutements à bac 0. Il a toujours lutté contre le malthusianisme du recrutement et souhaite continuer à le faire. Si on veut éviter une année 2008-2009 où les effectifs du 1^{er} cycle baisseraient parce qu'il n'y aurait pas eu de recrutement à bac+1, il faudra anticiper sur le recrutement 2007. Il répond à Mara Dobrescu qu'il y aura des dérogations pour les césures. Il faut être relativement souple et éviter qu'il y ait de fait un contournement du système par des candidats qui se présenteraient à bac+1 pour entrer en 1^{ère} année. L'expérience montre que lorsqu'il était possible d'entrer en 1^{ère} année soit dans la foulée du bac soit à bac+1, sur plusieurs années, près de 80% des admis l'étaient à bac+1. Il faut d'ailleurs s'en réjouir, parce que le contraire prouverait qu'une année d'études supplémentaire ne change rien à la qualité des candidats. Si on veut un système qui tienne debout, on ne peut recruter en 1^{ère} année que les bacheliers de l'année. Il ajoute que les études à Sciences Po durent déjà 5 ans. Pouvoir entrer en 1^{ère} année avec un niveau bac+1 signifierait qu'on aurait le diplôme 6 ans après le bac. Il salue le fait que l'UNI propose des quotas, ce qui est une nouveauté, mais indique qu'il n'a jamais été pour les quotas. En ce qui concerne les autres questions, pour lesquelles il n'y a pas de décision à prendre aujourd'hui, il propose qu'on les renvoie à une séance ultérieure. La date du concours est une question ouverte. Il y a sûrement des arguments pour l'avancer, mais aussi pour la maintenir à sa date actuelle. Il pense qu'il y a un consensus pour mettre en place un oral d'admission en 1^{ère} année pour l'ensemble des voies de sélection. Il souhaite simplement manifester un désaccord personnel : il pense que la France souffre d'une dichotomie absurde entre la culture des humanités et la culture scientifique. Les élites politiques et administratives, et parfois les élites économiques, n'ont pas de culture scientifique, ce qui est un handicap dangereux dans un monde où la technologie et les percées scientifiques ont un tel rythme d'accélération et de telles conséquences sur la société. Il rappelle que dans les humanités classiques, la culture scientifique était quasiment première. Il est assez récent qu'on demande aux lycéens s'ils veulent plutôt être en filière scientifique, littéraire ou ES. Il plaide pour qu'on ne considère pas que Sciences Po est le débouché naturel de bacheliers ayant accompli leurs études dans une voie littéraire dont ont été exclus à peu près tous les éléments scientifiques, ce qui n'est pas une bonne chose.

Michel PEBEREAU est d'accord avec le directeur sur ce dernier point. Cette question pourra être débattue en groupe de travail. Il propose de voter sur la résolution amendée : « A compter de 2008, l'admission à bac+1 (examen et mention très bien) en 2^{ème} année du 1^{er} cycle est supprimée. » Il précise que ceci conduit à une situation où on passe l'examen d'entrée en 1^{ère} année immédiatement après le baccalauréat, étant entendu que les dérogations à cette règle seraient relativement exceptionnelles.

Jean-Paul FITOUSSI demande s'il n'est pas plus clair de simplement indiquer que l'admission directe en 2^{ème} année n'est plus possible, puisque l'admission à bac+1 restera possible en 1^{ère} année.

Michel PEBEREAU répond que l'admission en 1^{ère} année avec un niveau bac+1 ne sera pas possible, sauf dérogation exceptionnelle. Il n'y aurait plus qu'une admission en 1^{ère} année juste après le bac. Il pense qu'il faudrait préciser « sauf dérogation exceptionnelle » dans le texte. Le groupe de travail pourra se prononcer sur les cas dans lesquels on aurait à donner des dérogations, qui peuvent être justifiées pour les raisons qu'évoquait Mara Dobrescu.

Jean-Paul FITOUSSI souligne qu'il y a deux points différents. Le premier est de dire qu'on ne peut entrer en 1^{ère} année que dans la foulée du bac. Le deuxième est de dire qu'il n'y a plus de voie d'entrée directe en 2^{ème} année. La résolution ne porte explicitement que sur le second point.

Richard DESCOINGS est d'accord. Il propose d'ajouter à la résolution : « Seuls les bacheliers de l'année peuvent se porter candidats aux différentes voies d'admission en 1^{ère} année, sauf dérogation. » Si on ne précise pas cela, certains risquent de croire qu'avec la suppression de l'entrée en 2^{ème} année, ils peuvent se reporter sur l'entrée en 1^{ère} année à bac+1.

François Rachline demande si cela signifie qu'une personne qui a le bac et qui interrompt ses études pendant une année, par exemple pour voyager, peut se présenter à l'entrée en 1^{ère} année.

Richard DESCOINGS confirme que les dérogations pourront être accordées pour des césures de ce genre.

Un élu étudiant pense que cette dérogation pour les césures risque de conduire à des prépas clandestines.

Michel PEBEREAU propose qu'on n'improvise pas sur un sujet qui peut avoir des conséquences juridiques lourdes et qu'on vote en l'état le texte tel qu'il était, et qui ne règle pas le problème soulevé par Jean-Paul Fitoussi. La direction proposera pour le prochain Conseil une rédaction qui permettra de traiter de la question de l'admission en 1^{ère} année à bac+1, en indiquant que la règle est qu'elle ne sera pas possible, sauf dérogation.

c) Vote :

La suppression de l'admission en 2^{ème} année à bac+1 est votée par 24 voix pour et 2 contre.

V. ACCORDS INTERNATIONAUX

a) Exposé :

Laurent BIGORGNE indique qu'il s'agit de deux accords de niveau *undergraduate* passés avec des universités américaines et qui permettront d'assurer la mobilité étudiante dans le cadre de la 3^{ème} année à l'étranger. Le premier est un *memorandum of understanding* avec la Vanderbilt University et le second un *memorandum of understanding* avec Hampshire College. Il met ces accords en lien avec les résultats de la commission d'attribution des séjours de 3^{ème} année qui s'est tenue la semaine dernière. 750 étudiants partiront à l'étranger l'année prochaine et 88% d'entre eux ont obtenu un de leurs 3 premiers choix sur les 6 choix qu'ils ont formulé. Il reste donc à la DAIE à travailler avec les 12% restants. Seuls 10 étudiants n'ont obtenu aucun de leurs 6 choix. La DAIE traitera leurs situations au cas par cas pour essayer de les placer de façon satisfaisante dans les jours à venir. Du point de vue des relations de partenariat avec les 260 établissements du réseau universitaire de Sciences Po, l'IEP est dans une situation qui lui permet d'envoyer à l'étranger 750 étudiants dans des conditions de grande sérénité. Les deux accords supplémentaires proposés au vote aujourd'hui se trouvent dans le Tennessee (Vanderbilt University) et dans le Massachussets (Hampshire College), pour permettre de continuer à assurer le choix toujours plus grand des élèves.

b) Questions et observations :

Marthe POMMIE indique que l'UNEF se félicite de l'élargissement des accords. La 3^{ème} année à l'étranger est une des richesses de Sciences Po. Mais elle regrette la faiblesse des accords de Sciences Po avec certaines régions, notamment l'Afrique, mais aussi l'Asie et l'Amérique latine, qui sont des continents très dynamiques. Il est dommage de voir beaucoup d'étudiants persister dans l'idée que les Etats-Unis seraient un des seuls pays où il serait intéressant de passer une année. On le voit avec ces deux nouveaux accords. C'est certes compréhensible parce que les universités américaines sont très réputées. Mais Sciences Po est un établissement progressiste et il est dommage de se priver d'avoir plus de liens avec des régions dynamiques. Vu l'augmentation du nombre de stages demandés par les étudiants, il serait intéressant de développer les accords avec ces régions.

Michel PEBEREAU répond qu'il n'avait pas le sentiment que Sciences Po était en retard en Asie.

Vincent UHER constate que l'accord avec Hampshire College est applicable à partir du 27 septembre 2006. Il demande si le vote du Conseil est juste une ratification.

Michel PEBEREAU répond qu'il s'agit toujours de ratifications : chaque accord est négocié avec une université partenaire, et dans l'hypothèse où le Conseil voterait contre, cet accord ne serait pas appliqué.

Vincent UHER demande s'il y a une habilitation en amont.

Michel PEBEREAU répond qu'il y a une habilitation générale de la direction de négocier dans ce domaine toute convention qui apparaîtrait souhaitable, étant entendu que si le Conseil vote contre, la convention ne s'applique pas.

Jean-Paul FITOUSSI se réjouit particulièrement de la convention avec Vanderbilt University. Il rappelle que le professeur Georgescu-Roegen, qui a été fondamental dans le développement de la théorie de l'écologie et de ses relations avec l'économie, était professeur à Vanderbilt. C'est lui qui a fondé la discipline. Pour en revenir à ce que disait Richard Descoings sur l'importance d'une culture scientifique, il avait à la fois une formation d'ingénieur, de mathématicien et d'économiste.

Richard DESCOINGS indique que pour une promotion qui part à l'étranger, les Etats-Unis ne représentent que 20 à 25% des destinations. Sciences Po est très présent en Asie et en Amérique latine, mais il est vrai que l'IEP est très peu présent en Afrique. La difficulté provient de ce que pour passer une convention avec des universités, il faut que ces universités fonctionnent. Or les universités africaines sont les premières à souffrir du désordre dramatique dans un grand nombre de pays d'Afrique subsaharienne, y compris dans les pays qui avaient jusqu'à il y a quelques années une image de stabilité et de développement, comme la Côte d'Ivoire ou le Sénégal. Sciences Po a développé des coopérations avec le Sénégal. Marianne Frison-Roche, professeur de droit, y a fait un séjour avec Nadia Marik pour développer ces coopérations. Mais il n'est pas facile d'organiser les choses.

Marthe POMMIE pense que le fait que les Etats-Unis ne représentent que 25% des destinations est peut-être dû à un nombre de places limité. Elle demande combien d'élèves émettent le souhait d'aller dans une université américaine.

Richard DESCOINGS répond qu'il y a plus de places offertes aux Etats-Unis qu'il n'y a d'élèves qui partent aux Etats-Unis.

c) Vote :

La convention de partenariat avec la Vanderbilt University est votée à l'unanimité.

La convention de partenariat avec Hampshire College est votée à l'unanimité.

VI. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2006

Rémi BENSOUSSAN indique qu'il n'a pas d'observations à faire sur le procès-verbal lui-même, mais demande si à l'avenir, chaque fois qu'un membre du Conseil prend la parole, on pourrait indiquer sa qualité et qui il représente. Cela permettrait une plus grande transparence.

Michel PEBEREAU n'y est pas favorable. Il estime qu'au sein du Conseil, tous les membres sont sur un pied d'égalité et qu'ils n'ont pas de raison de se distinguer autrement que par le nom. Il pense que les gens qui ont voté pour les membres élus du Conseil savent pour qui ils ont voté et qui représentent ces personnes. Dans un Conseil d'Administration, il est contraire à tous les usages de distinguer l'origine de ceux qui s'expriment.

Gwenolé BUCK pense que cela ne concerne pas forcément l'origine. Pour les élus étudiants, il serait pertinent de préciser sur quelle liste ils ont été élus pour plus de clarté.

Michel PEBEREAU répond que c'est précisément ce qui lui paraît dommageable.

Jean-Paul FITOUSSI pense qu'en revanche, il serait souhaitable de recevoir la liste des membres du Conseil de Direction, avec leur qualité et les adresses e-mail.

Michel PEBEREAU est d'accord. Cette liste sera envoyée séparément aux membres du Conseil.

Le procès-verbal du 11 décembre est adopté.

VII. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Frédéric BRIGAUD demande des précisions sur la possibilité d'un campus dédié à l'Asie, puisqu'il existe déjà un cycle Asie à Sciences Po et que ces cycles sont généralement suivis par la création d'un cycle délocalisé. La presse a déjà parlé de l'éventualité de l'installation d'un tel cycle au Havre. Il demande ce qu'il en est. Par ailleurs, pour le logement des étudiants, la Cité universitaire n'étant pas extensible, il demande si on pourrait envisager des résidences universitaires dans des banlieues bien desservies. A des coûts de location moindre, cela permettrait de faciliter la vie des étudiants qui viennent de province ou de l'étranger.

Mara DOBRESCU demande si on envisage de créer une chaire Afrique, voire un 1^{er} cycle Afrique, comme c'est le cas pour d'autres zones géographiques. Les problématiques liées à ce continent sont relativement absentes de la maquette pédagogique de Sciences Po. Elle souhaite savoir s'il y a un moyen de leur donner une place plus importante, aussi bien dans l'enseignement que dans les accords internationaux.

Marthe POMMIE est d'accord sur le fait qu'il faudrait développer des enseignements et des coopérations avec les pays africains. Elle souhaite intervenir sur la politique des langues à Sciences Po. L'UNEF regrette que le questionnaire élaboré n'ait pas encore été envoyé aux étudiants. Tous ici ont le même objectif : que les étudiants qui sortent de Sciences Po aient atteint l'excellence. Or celle-ci passe entre autres par la maîtrise de plusieurs langues et l'UNEF ne voit pas pourquoi l'étude de l'anglais empêcherait l'étude d'autres langues.

Richard DESCOINGS prend acte de l'intérêt porté sur ces différents points, qui ne relèvent pas de questions diverses en fin de Conseil, mais plutôt d'une inscription à l'ordre du jour d'un prochain Conseil. En ce qui concerne la politique des langues, le questionnaire élaboré par Louis Chauvel est sur le point d'être envoyé aux étudiants.

La séance est levée à 10h20.